

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE - BALAGNE**

Séance du 09 février 2026

Délibération n°2026/009

Objet : Étude du bassin versant du Giovaggio : demande de financement

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Monsieur Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
25	-	-	
Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCADI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAULI Charles – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : POLI Pierre a donné procuration à MARCON-VINCENTELLI Jeanine			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 03/02/2026 Et affichée le : 03/02/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/02/2026	

Le Président rappelle que la compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GeMAPI) est issue de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) du 27 janvier 2014.

L'étude définissant les conditions d'exercices opérationnelles de la compétence GeMAPI a débuté le 03 janvier 2022. La prospection terrain qui a eu lieu en avril 2022, couplée avec les données existantes sur le territoire et l'étude sur le schéma d'eaux pluviales et la protection du centre de l'Île-Rousse et du lieu-dit Palazzi contre les inondations, a fait ressortir que le ruisseau du Giovaggio, autrement appelé le Padule, qui s'écoule sur la majorité du linéaire dans un secteur urbain, présente des désordres sur son lit mineur qui entraînent une disparition de sa dynamique naturelle.

Afin de répondre aux problématiques d'inondations de ce secteur cible, une étude complémentaire est nécessaire afin de déterminer les solutions d'aménagements répondant aux critères de restauration hydromorphologiques du ruisseau, conformément à l'article 211-7 du Code de l'Environnement, sur l'ensemble du bassin versant du Giovaggio.

Le coût de l'opération est estimé à 39 960 €HT.

Le Président propose de solliciter une aide auprès des institutions compétentes selon le plan de financement suivant :

Organismes financeurs (Etat, Région, Agence, Office ...)	31 968 €	80%
CCIRB	15 984 €	20% + TVA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'opération,
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que précité ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Président à une aide auprès des institutions compétentes d'un montant de 31 968€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 09 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président,
Lionel MORTINI

